

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS

**COMPTE-RENDU**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2020**

Membres en exercice : 11      Qui ont pris part à la délibération : 10      Date de convocation : 27/11/2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Léger de Montbrillais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BATTY Philippe, Maire de Saint-Léger-de-Montbrillais.

Etaient présents : Mmes Mrs BATTY Philippe, BAILLERGEAU Agnès, RAGOT Valérie, HUPON Guillaume, ALIX Marie, BELLAMY Pascal, FULNEAU Franck, GONCALVES DO REGO Marie-Line, MALBRAND Guy et SAMPIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme FOUQUET Emmanuelle

Mme ALIX Marie a été élue secrétaire de séance.

---

DELIBERATION N° D2020/43 :

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DE LA BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES AVEC SOREGIES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a transféré au Syndicat Energies Vienne par délibération en date du 4 novembre 2014 sa compétence relative aux infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables et bénéficie ainsi des prestations décrites dans l'annexe 4 du cahier des charges pour le service public de la fourniture d'énergie électrique aux clients n'exerçant pas les droits d'éligibilité conclu entre le Syndicat Energies Vienne et Sorégies.

Ces prestations consistent à installer les infrastructures de recharge (fourniture, pose, génie civil, raccordement relatives aux infrastructures) et à entretenir, à exploiter et à fournir en électricité les infrastructures. Une première convention a été signée le 16 décembre 2015 pour définir ces prestations et était conclue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31/12/2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Est favorable au renouvellement de la convention d'exploitation et de maintenance des infrastructures de recharges électriques pour une durée de 5 ans avec Soregies à compter du 01/01/2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires au dossier.

DELIBERATION N° D2020/44 :

**AVENANT CONVENTION DE MECENAT AVEC SOREGIES POUR LA POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOËL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune sollicite les services de SOREGIES tous les ans pour la pose et la dépose de ses illuminations de Noël, à titre gratuit.

En tant que mécène de l'opération, conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 n°2003-7029 relative au mécénat, SOREGIES apporte son soutien matériel, sans aucune contrepartie, à cette véritable tradition des fêtes de fin d'année, participant à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine, selon les termes de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Pour valoriser cette opération d'intérêt général à vocation culturelle, SOREGIES propose la signature d'un avenant à la convention de mécénat signée le 15/12/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les termes de la convention de mécénat et autorise le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à la continuité du dossier.

**CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL - CNP**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat d'Assurance statutaire CNP concernant l'assurance à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL arrive à expiration le 31 décembre 2020 et qu'il y a lieu de renouveler ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le renouvellement de ce contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et ordonnancer le paiement correspondant.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Un sondage est en cours sur les réseaux sociaux pour un projet de MAM Maison d'Assistants Maternels sur le secteur, initié par un groupe de personnes. Les parents de jeunes enfants et futurs parents sont invités à y répondre, le sondage a été relayé via la page Facebook de la mairie.
- Une maison de 80m<sup>2</sup>, T4, séjour, cuisine, 3 chambres, jardin et garage, sera vacant à partir du 15 mars 2021. L'annonce est relayée via la page Facebook de la mairie. Contacter Habitat de la Vienne pour renseignement ou demande de logement.
- La décoration du sapin de Noël sur la place de l'église est prévue le samedi 5 décembre à 10 heures par les conseillers municipaux

Fait et délibéré les heure, jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à Saint Léger de Montbrillais,  
Le 3 décembre 2020.

Le Maire, Philippe BATTY

